

MAIRIE
de
CONCOTS
46260

PROCES VERBAL
De la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 17 janvier 2023

Présents : Yves Marlas, Jean-Marie Aillet, Vincent Lahens, Philippe Lafabrie, Nicolas Ganil, Aurélie Salgues, Guy Bertazzo, Laurence Amigues.

Pouvoir(s) :

Absent(s) : Mathieu Thiberville, François Fournier

Désignation secrétaire de séance :

Vincent Lahens est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- DM achat d'un abribus à la commune de Saillac.
- Approbation devis FDEL horloge mécanique éclairage public.
- Approbation devis FDEL remplacement cellule de commande éclairage public.
- Délibération demande permis de construire pour un camping à la ferme.

Monsieur le maire ouvre le conseil débute, il est 20h35.

Monsieur le maire demande l'approbation du dernier compte-rendu de conseil municipal.

Le maire souhaite ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Adhésion à un groupement de commande de la CCPLL pour des travaux de voirie.
- Projet de parc photovoltaïque.

DM achat d'un abribus à la commune de Saillac.

Après explication de monsieur le maire.

Le conseil approuve à l'unanimité que les fonds soient pris sur l'investissement.

Délibération pour l'approbation du devis FDEL / horloge mécanique éclairage public.

Monsieur le maire donne le descriptif des éléments du devis.

Cet équipement permettra de régler les coupures d'éclairage de 23h à 5h du matin.

Monsieur Marlas rappelle l'historique de travail fourni sur l'éclairage public. Il rappelle que cette coupure nocturne permet de contenir le coût électrique de l'éclairage public.

Laurence Amigues suggère de ne rallumer qu'à 6h du matin.

Le maire fait procéder au vote. Le conseil accepte à l'unanimité le devis de la FDEL pour l'achat et l'installation d'une horloge mécanique pour l'éclairage public.

Délibération pour l'approbation devis FDEL remplacement cellule de commande éclairage public.

Monsieur le donne le descriptif des éléments du devis.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité le devis de la FDEL pour le remplacement d'une cellule de commande de l'éclairage public.

Délibération demande permis de construire pour un camping à la ferme.

Rappelle des différents élément connus par le conseil. La question des engagements communaux, notamment en terme de raccordement aux réseaux, se pose. Monsieur le maire a pris attache avec un spécialiste du droit des sols. Dans l'attente de précisions, le conseil ne délibérera pas ce soir.

Voirie.

La communauté de commune demande si Concots veut faire partie d'un groupement de commande pour des travaux de voirie.

Il est demandé un estimatif des travaux sur les 4 années à venir. Le groupement de commande permet des prix dégressifs.

Laurence Amigues demande si dans le cadre de ce marché de la CCPLL, les communes ne s'étant pas positionnée favorablement, peuvent bénéficier de tarifs préférentiels à posteriori, en vertu de leur appartenance à la CCPLL. Monsieur Marlas, répond que non, les communes doivent s'engager d'ici fin janvier.

Après avoir discuté, le conseil d'adhérera pas au groupement de commande.

Projet de parc photovoltaïque.

Monsieur le maire donne lecture d'un projet de parc photovoltaïque sur la commune de Bach. Il appartient au conseil de donner un avis favorable ou défavorable à ce projet. Le conseil ne souhaite pas se positionner en l'absence d'information plus approfondies. Le dimensionnement du projet pose question.

Monsieur le maire lève la séance et donne la parole aux membres de l'assistance. Il est 21h56.

Questions diverses.

Une personne de l'assistance raconte la volonté d'un groupe de citoyens du village de développer un projet de parc photovoltaïque sur la commune. Ce parc serait limité à un demi-hectare de surface. Une association devrait bientôt déposer ses statuts pour regrouper les gens intéressés.

Demande de précision concernant l'éclairage public. L'horloge évoquer plus tôt dans le conseil concerne 38 points lumineux pour le bourg. Monsieur Marlas explique que les points lumineux dans les écarts (Mas de Matufelle, Mas de Vergnet, etc...) ne sont plus aux normes. La question de la sécurité amenée par l'éclairage public est évoquée. Le conseil explique que pour l'heure, le but est de conserver l'éclairage de la traverse du village, et de démanteler les autres points lumineux pour des raison de coût.

Questions concernant l'antenne relais. Le collectif demande à ce que le bail lui soit communiqué.

Le collectif informe que l'opérateur a l'obligation d'adresser un DIM (Dossier d'Information Mairie) à la commune.

On fait remonter des incivilités autour des poubelles (verre en dehors des récup' verre, encombrants...).

Le Qu'es aco part à l'imprimerie cette semaine.